



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 02 juillet 2024 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID : 033-253306617-20240702-2024\_25-DE



L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 25/06/2024

Étaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
<b>CDC du Fronsadais</b>				<b>CDC du Grand Saint Emilionnais</b>			
Monsieur VALEIX	EX	Monsieur FAVRE	P	Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE	EX	Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	P	Monsieur MURAT	P	<b>CDC de l'Estuaire</b>			
<b>Communauté d'Agglomération du Libournais</b>				Monsieur LAISNE	EX	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	EX	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT		Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	P	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	EX	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	P	Monsieur RIVEAU	
Madame FONTENEAU	EX	Monsieur GUILHEM		<b>CDC du Pays de St Aulaye</b>			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER	EX	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	EX	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	EX	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	EX	Madame HABET-GIRARD		<b>CDC Latitude Nord Gironde</b>			
Monsieur LE GAL	EX	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT	P	Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	P	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH	EX	Monsieur DUPONT	
<b>CDC du Grand Cubzaguais</b>				Madame LEGAI		Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		<b>CDC de Blaye</b>			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	EX	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Madame LEVREAU		Madame GADRAT	EX	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	P	Monsieur BERARD		Monsieur BERNARD	EX	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	EX	Monsieur DUBEAU	EX

Titulaires		Suppléants	
<b>CDC Isle Double Landais</b>			
Monsieur ELIZABETH	P	Madame DUCOS	
Monsieur PARROT	P	Madame CHEVREUL	

P = Présentiel

V = Visioconférence

Ex = Excusé

ABS = absence temporaire

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés représentés par un(e) délégué(e) suppléant(e) conformément à l'article 5.2 des statuts et article 9 du règlement intérieur du Smicval :

Monsieur Richard BARBE, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais représenté par Monsieur Patrice MURAT, Délégué suppléant de la CDC du Fronsadais.

Monsieur Guillaume VALEIX, Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais représenté par Monsieur Jean-Christian FAVRE, Délégué suppléant de la CDC du Fronsadais.

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Monsieur Jean-Louis BERNARD, Délégué titulaire de la Communauté de Communes de Blaye, donne procuration à Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-président et Délégué titulaire de la Communauté de Communes de Blaye,

Monsieur Armand BATTISTON, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame CONTE-JOUBERT, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Madame Fabienne KRIER, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Madame Chantal GANTCH, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Délégué titulaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Aulaye, donne procuration à Monsieur David RESENDE, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais,

Monsieur Daniel GARD, Délégué titulaire de la communauté de Communes du Grand Cubzaguais, donne procuration à Monsieur Patrice POTIER, Délégué titulaire de la communauté de Communes du Grand Cubzaguais,

Monsieur Francis JOUBERT, Délégué titulaire de la Communautés de Communes de l'Estuaire, donne procuration à monsieur Louis CAVALEIRO, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communautés de Communes de l'Estuaire.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,  
 Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,  
 Monsieur Jean-Luc CANTET conseillé aux décideurs locaux.  
 Monsieur DOLIGEZ Sous-préfet de Libourne

Monsieur Allain GANDRE, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire est revenu en séance à 15 heures 04, lui permettant de participer au vote dès la délibération n°2024-23.

**Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 02 juillet 2024, 32 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).**

**DELIBERATION N° 2024-25**

**Objet : Complément aux délibérations n° 2019-66, 2019-74, 2020-17, 2021-23, 2021-56 et 2023-51 concernant l'attribution d'une subvention aux communes participant au programme « ma commune Zéro Waste »**

**Rapporteur : Sylvain GUINAUDIE**

**A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :**

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>49</b>
<b>Nombre de membre présents</b>	<b>32</b>
<b>Nombre de procurations</b>	<b>6</b>
<b>Nombre de votants</b>	<b>38</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2019-44 du 30 avril 2019 adoptant la stratégie politique du SMICVAL 2020-2030 : IMPACT,

Vu la délibération n° 2019-54 du 26 juin 2019 portant interdiction des plastiques à usage unique dans l'activité et le fonctionnement du SMICVAL,

Vu la délibération n° 2019-55 du 26 juin 2019 portant accompagnement des communes du territoire du SMICVAL sur une démarche Zéro Waste,

Vu la délibération n°2019-58 du 26 juin 2019 portant possibilité d'attribution d'une subvention dans le cadre de l'accompagnement des communes du territoire du SMICVAL s'engageant dans une démarche Zéro Waste,

Vu les délibérations n° 2019-66, 2019-74, 2020-17, 2021-23, 2021-56 et 2023-51 concernant l'attribution d'une subvention aux communes participant au programme « ma commune Zéro Waste »,

Considérant que lors de l'assemblée du 26 juin 2019, le Comité Syndical a adopté la possibilité d'attribution d'une subvention aux communes qui s'engagent dans le programme « Ma commune Zero Waste », conformément à la charte d'engagement que le SMICVAL leur a proposée.

Considérant que les assemblées des 25 septembre 2019, 27 novembre 2019, 04 mars 2020, 08 avril 2021, 16 novembre 2021 et 12 septembre 2023 ont approuvé la liste des communes bénéficiaires, proposée.

Considérant que depuis, d'autres communes ont fait connaître leur engagement pour ce programme, et qu'il convient donc d'en approuver la liste afin que celles-ci puissent également bénéficier de la subvention versée par le SMICVAL, à ce titre.

Considérant qu'une commune supplémentaire a fait un retour écrit confirmant son engagement dans le programme, à savoir :

Commune	Population INSEE au 01/01/2024	Montant de la Subvention
Parcou/Chenaud	800	800 €
<b>TOTAL</b>	<b>800</b>	<b>800 €</b>

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir verser la subvention à la commune de Parcou/Chenaud visée ci-dessus, en complément aux délibérations n° 2019-66, 2019-74, 2020-17, 2021-23, 2021-56 & 2023-51 conformément à la délibération n° 2019-58.

**Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur, et après dépouillement, le Comité syndical, à l'unanimité des Membres présents :**

<b>Pour</b>	<b>38</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstentions</b>	<b>0</b>

**Décide :**

**Article 1 :**

D'accepter de verser la subvention à la commune de Parcou/Chenaud, conformément à la délibération n° 2019-58 et dans les conditions décrites ci-dessus.

**Article 2 :**

Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

**Article 3 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT A ST DENIS DE PILE, le 02 juillet 2024**

**Le Président,  
Sylvain GUINAUDIE**

Signé électroniquement par : Sylvain Guinaudie  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Parapheur Président SMCIVAL



**Publié le : 09/07/2024**

**Le Secrétaire de séance,  
Michel VACHER**

Signé électroniquement par : Michel VACHER  
Date de signature : 05/07/2024  
Qualité : Parapheur Michel VACHER SMCIVAL



smicval

**Engagement de la commune de Parcoul-Chenaud  
dans le programme « Ma commune Zero Waste »**

Chaque jour, l'actualité nous alerte sur les conséquences de notre mode de vie sur notre environnement. Sur le territoire, chaque habitant produit plus de 600kg/an de déchets. Seule la moitié de ces déchets est recyclée ou valorisée. Par ailleurs, le recyclage n'apparaît plus comme une solution totalement vertueuse. Il est donc urgent de s'engager dans la réduction des déchets pour les générations futures, comme celles d'aujourd'hui.

Le SMICVAL propose de créer une dynamique de territoire « Zéro Waste » (le terme anglais « Waste » signifie à la fois déchet et gaspillage). Cette démarche permet de réduire considérablement la quantité de déchets produits, elle se décline selon 5R :

- Refuser ce dont je n'ai pas besoin
- Réduire ma consommation
- Réemployer des objets en privilégiant l'occasion, la réparation
- Retour à la terre : composter les déchets organiques
- Recycler la matière

La commune apparaît comme particulièrement légitime et adaptée à la mise en place d'une telle dynamique. En effet, cette démarche peut être mise en œuvre à différentes échelles : citoyens, écoles, associations et événements locaux, commerçants, administration...

Ainsi, le SMICVAL propose de soutenir l'animation d'une démarche Zéro Déchet, Zéro Gaspillage à travers le programme « Ma commune Zero Waste ». Les engagements de chaque structure sont listés dans la charte d'engagement ci-dessous.

Afin d'agir concrètement pour l'environnement et le futur, Monsieur Jean-Jacques Gendreau, Maire de la commune de Parcoul-Chenaud, souhaite mettre en œuvre la démarche Zero Waste (Zéro Déchet, Zéro Gaspillage) dans sa commune.

En contrepartie, le Président du SMICVAL, garantit que le syndicat mettra des moyens à disposition pour soutenir cette dynamique.

Ces deux engagements se font conformément à la charte d'engagement proposée par le SMICVAL.

Date et signature SMICVAL

Date et signature Commune

Parcoul-Chenaud,

Le 15 avril 2024





## Charte d'engagement

Je rejoins le cercle des communes qui s'engagent activement dans une démarche Zero Waste avec le Smicval !

### Pour passer à l'action, je m'engage à

- **Délibérer sur le zéro plastique**
- **Engager les services de la mairie dans une démarche de réduction des déchets avec au moins trois des actions suivantes :**
  - Arrêt des bouteilles d'eau et gobelets en plastique dans les réunions
  - Mise en place de poubelles de recyclage dans les bureaux
  - Modification des règles des marchés publics
  - Affichage et échanges sur les bonnes pratiques des agents et des citoyens dans un lieu public
- **Promouvoir la démarche Zero Waste sur ma commune**
  - Engager au moins un de mes équipements dans une démarche Zero Waste (école, crèche, salle de sport...)
  - Faire passer au moins un événement important sur ma commune au ZW (vœux, festival organisé par une association...)
- **Promouvoir la démarche Zero Waste auprès des citoyens**
  - Présentation de la démarche dans un événement public
  - Distribution de kits habitants offerts par le Smicval de la manière dont je souhaite
- **Facultatif : je délibère sur le Zero Phyto**

### Pour vous aider, le smicval s'engage à

- **Vous accompagner à la mise en place de cette démarche**
  - Mise à disposition d'une délibération type zéro plastique
  - Outils méthodologiques pour engager une transition pour un équipement, un événement
  - Animation d'un groupe d'échanges entre les communes engagées
- **Communiquer sur votre engagement**
  - Conférence de presse collective en fin d'année avec les communes qui s'engagent
  - Prise de parole et mise en avant des communes lors de la conférence de presse du festival ZZ
  - Relais des initiatives sur le site web du Smicval ainsi que sur les réseaux sociaux
- **Vous apporter une aide matérielle**
  - Mise à disposition de kit habitants (4% des foyers de votre commune)
  - Aide financière de 1€/habitant pour la mise en place d'actions Zero Waste
  - Pour chaque classe et bibliothèque de la commune : 1 livre les Zenfants du ZD
  - Aux 3 communes les plus engagées d'ici la fin de l'année : une GiveBox offerte
- **Animer des temps dédiés au Zero Waste**
  - Conférence-débat sur la commune
  - Sensibilisation des écoles de la commune à la démarche ZW
- **Co-construire avec vous les outils et dispositifs dont vous avez besoin**
- **Délibérer également sur le zéro plastique et intervenir au plus haut niveau (producteurs de plastique, législateur...)**